
Informations récentes de l'ANQ

Regula Heller
Responsable Soins aigus, Directrice adjointe

Berne, le 19 mai 2022

Contenus



- Questions fréquentes sur la surveillance des SSI
- Projets actuels de l'ANQ
- Révision de l'art. 58a de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) portant sur le développement de la qualité
→ Impacts sur les hôpitaux et les cliniques
- Nouvelle interlocutrice à l'ANQ

Questions fréquentes

Pourquoi ne peut-on pas faire une demande de dispense en cas de difficultés organisationnelles ou de personnel?

- La surveillance des SSI fait partie intégrante du mandat de prestations; l'organisation doit être assurée.

Pourquoi ne peut-on pas faire une demande de dispense quand il s'agit d'un petit nombre de cas?

- Pour une bonne gestion de la qualité, il est important de savoir combien d'infections surviennent, même si leur nombre est faible.

Pourquoi les interventions ambulatoires ne sont-elles pas incluses?

- Les mesures de l'ANQ concernent le domaine stationnaire et sont financées par un forfait de sortie (CHF 2,70 par sortie stationnaire).

Projets actuels de l' ANQ

- **Projets pilotes dans le domaine hospitalier ambulatoire:**
 - Examen de la faisabilité de mesures de qualité dans le domaine ambulatoire
 - Utilisation et test de Patient Related Outcomes (PROMs)
 - Deux types d'interventions: hernies inguinales unilatérales et arthroscopies du genou en cas de lésions du ménisque
- **Développement de la satisfaction du patient:** il est prévu de remplacer dès 2025 le bref questionnaire ANQ par un instrument de sondage différencié.
- **Indicateurs de la qualité à partir de données de routine** (données de MedStat)
 - Patient Safety Indicators (PSI)

Révision de l'art. 58a LAMal

Les quatre principaux éléments de la [révision de l'art. 58a LAMal](#) (mise en œuvre dès 2022) sont:

1. Le Conseil fédéral fixe des [objectifs sur quatre ans](#).
2. Une [Commission fédérale de la qualité](#) (CFQ) est instituée.
3. Des moyens financiers sont mis à disposition pour l'innovation, les projets de développement de la qualité, etc. (cantons, assureurs, Confédération).
- 4. Des contrats de qualité entre les fournisseurs de prestations et les assureurs sont prévus** (élaboration d'ici avril 2022).

Révision de l'art. 58a LAMal – Impacts pour les hôpitaux et les cliniques

Principal changement pour les hôpitaux et les cliniques dès **2023**:

- Selon l'art. 58a, il ne s'agit pas seulement de **mesurer**; la loi exige aussi d'**améliorer**!
- Le **concept de développement de la qualité** de H+ définit les mesures de développement de la qualité qui deviennent obligatoires et la manière de les contrôler (le concept fait partie intégrante du nouveau contrat de qualité visé à l'art. 58).

Extrait du **concept de développement de la qualité** de H+

Domaine thématique	Entrée en vigueur		
	Aigus	Psy.	Réad.
Culture de la qualité et de la sécurité	2023	2023	2023
Prévention des infections et hygiène à l'hôpital	2023	-	2023
Qualité de la prise en charge et prévention	2023	2023	2023
Culture interdisciplinaire et interprofessionnelle d'apprentissage et de communication	2024	2024	2024
Sécurité de la médication	2025	2025	2025
Qualité de l'indication et utilité pour les patient-e-s	2025	2025	2025
Gestion des interfaces	2025	2025	2025
Prévention du suicide	-	2023	-



Questions?

Nouvelle interlocutrice – Contact

Melanie Wicki

Dr. phil., MSc in Infection Biology and Epidemiology

Responsable Mesures de qualité

melanie.wicki@anq.ch

Tél. 041 511 38 54

Je vous remercie de votre attention.

Informations supplémentaires: anq.ch

Informations régulières sur des mesures et de
nouveaux développements:
[Newsletter ANQ](http://anq.ch) (abonnement via anq.ch)